

CPR Reflex Responsable

- Code de Transparence AFG-FIR/EUROSIF - Juin 2011

- Inventaire de portefeuille - Février 2012

Code de Transparence AFG-FIR/EUROSIF

CPR REFLEX RESPONSABLE

Juin 2011

Préambule

Pour CPR Asset Management (CPR AM), être un acteur reconnu de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) en France impose l'exemplarité et entraîne des responsabilités fortes en termes de transparence.

CPR AM est favorable à une clarification des différentes terminologies et méthodologies de l'ISR pour le plus grand nombre afin de crédibiliser et favoriser l'essor de ce marché.


Guide de lecture

Nos réponses au Code de transparence AFG-FIR/EUROSIF ont pour objectif d'apporter à nos clients des informations claires et précises sur l'ensemble de notre gestion ISR.

L'ensemble des acronymes ou termes financiers en *italique* sont définis dans un glossaire en dernière page.

Les réponses aux questions du présent document engagent la seule responsabilité de CPR Asset Management.

Sommaire

- 01 Données générales
- 02 Critères d'investissement ESG
- 03 Processus d'analyse ESG
- 04 Évaluation, sélection et politique d'investissement
- 05 Politique d'engagement
- 06 Politique de vote
-  Glossaire

1. Données générales

A. DONNEZ LE NOM DE LA SOCIETE DE GESTION EN CHARGE DE CPR REFLEX RESPONSABLE AUQUEL S'APPLIQUE CE CODE.

■ CPR ASSET MANAGEMENT

10, place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon

75015 Paris

France

+33 (0)1 53 15 70 00

www.cpr-am.fr

CPR AM est une filiale à 100% d'Amundi Group.

www.amundi.com

B. DECRIVEZ DE FAÇON GENERALE LA PHILOSOPHIE ISR DE LA SOCIETE DE GESTION ET LA FAÇON DONT ELLE LA DECLINE CONCRETEMENT.

■ NOTRE PHILOSOPHIE

Pour CPR AM, l'Investissement Socialement Responsable (ISR) est la traduction financière du *développement durable*. CPR AM est en effet convaincu que les marchés financiers constituent un effet de levier important pour promouvoir l'instauration de meilleures pratiques de la part des acteurs publics comme privés. L'ISR repose ainsi sur la sélection des entreprises et des Etats qui répondent positivement aux enjeux du *développement durable*, en fonction de 3 groupes de critères extra-financiers: Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Une vision globale des acteurs économiques dépassant le simple aspect financier et analysant l'ensemble de leurs risques et opportunités, permet de surcroit une meilleure appréciation de leur valeur et de leur potentiel de performance à long terme.

■ CPR AM, ACTEUR ENGAGE :

2003 : Création d'IDEAM, première société de gestion française dédiée à l'Investissement responsable, filiale d'AMUNDI Group et partenaire de CPR AM.

2006 : AMUNDI Group dont CPR AM est filiale, signe les *Principes de l'Investissement Responsable (PRI)*, promus par le Pacte Mondial des Nations Unies.

CPR AM intègre la dimension ISR dans un premier mandat institutionnel.

2007 : CPR AM met à disposition de ses clients un des premiers fonds monétaire ISR.

2008 : CPR AM lance l'un des premiers fonds actions internationales ISR destiné à un dispositif d'épargne salariale.

2009 : CPR AM lance le fonds CPR Progrès Durable Europe, premier fonds actions Européennes à prendre en compte, dans son processus de gestion, la *dynamique ESG* des valeurs sur l'intégralité du portefeuille.

2010 : Les fonds obligataires CPR 1-3 Euro SR, CPR 3-5 Euro SR et CPR 7-10 Euro SR adoptent une démarche ISR.

2011 : CPR AM est un des premiers gestionnaires à proposer une gestion diversifiée flexible sélectionnant des supports d'investissement obéissant aux principes de l'ISR, avec le lancement de CPR Reflex Responsable.

■ PROMOTION ET DIFFUSION DE L'ISR

CPR AM, au travers d'Amundi Group, participe aux groupes de réflexion et de sensibilisation des Instances de Place : l'*Association Française de Gestion (AFG)*, l'*Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE)* et son Club Finance, le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR).

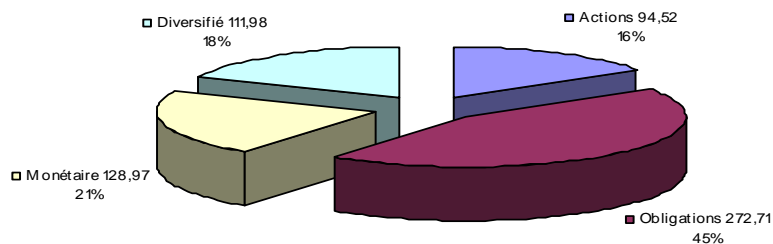
Amundi Group soutient la recherche académique en participant au financement de la chaire universitaire « Finance Durable et Investissement Responsable ». Cette chaire, parrainée par l'AFG, est pilotée conjointement par l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) de Toulouse et le département d'économie de l'École Polytechnique.

Amundi Group soutient et est membre du Comité de pilotage du Prix « FIR » (Finance et Développement Durable) qui récompense depuis cinq ans les meilleurs travaux académiques européens sur ces sujets.

■ ENCOURS ISR GERES PAR CPR AM – AU 31 MAI 2011 :

Au 31 mai 2011, les encours ISR gérés par CPR Asset Management s'élèvent à plus de 600 millions d'euros.

Encours ISR (millions €)



Source : CPR AM

■ POLITIQUE D'INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LA GESTION CLASSIQUE

Avec la signature des *Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)* en 2006, Amundi Group s'engage à prendre en compte les questions ESG dans un nombre croissant de gestions afin de répondre aux besoins de sa clientèle.

A cet effet, IDEAM a développé une base de données Sustainable Research Integrator (SRI) accessible à partir de la plateforme de gestion afin que tous les gérants d'Amundi Group aient accès aux notes extra-financières des entreprises.

Des informations complémentaires sont à votre disposition sur le site internet d'IDEAM. (www.ideam.fr)

C. DONNEZ LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE CPR REFLEX RESPONSABLE

■ DONNEES GENERALES

Dénomination	CPR Reflex Responsable	
Part	P	Part CPR Patrimoine Responsable: tous souscripteurs, particulièrement destinée aux clients des Caisses Régionales du Groupe Crédit Agricole
ISIN	FR0010931576	FR0010931584
Forme Juridique	Fonds Commun de Placement à vocation générale	
Univers d'investissement	Monde	
Approche ISR	Allocation flexible de 0% à 100% exclusivement en fonds ISR et thématiques durables	
Exclusion	Non	
Actif Net (€) - au 31 mai 2011	2 056 846,60	
Minimum de souscription initiale	Une part	Une part et/ou une fraction de part
Frais de Gestion annuels max	1,80%	1,10%
Commissions de Souscriptions / Rachats	5% maxi / 0%	2,5% / 0%
Devise	Euro	

Le prospectus simplifié et le reporting mensuel sont disponibles sur le site internet de CPR AM (<http://www.cpr-am.fr/fr/gamme-valeurs-liquidatives.php>).

■ INFORMATIONS RELATIVES A LA PERFORMANCE DU FONDS

L'historique des valeurs liquidatives peut être téléchargé à partir de notre site, dans la rubrique « Historique des VL » (<http://www.cpr-am.fr/fr/gamme-historique-vl.php>)

■ INFORMATIONS RELATIVES A LA COMPOSITION DU FONDS

L'inventaire du portefeuille est fourni en annexe.

■ PROSPECTUS

Le prospectus est disponible sur notre site à l'adresse suivante : http://www.cpr-am.fr/Documents/Prospectus_Simplifies/FR0010931576.pdf

D. DETAILLEZ LES MOYENS PERMETTANT D'OBTENIR PLUS D'INFORMATION CONCERNANT CPR REFLEX RESPONSABLE.

En complément des informations du présent document, il est possible de nous adresser une demande par courrier à l'adresse suivante : **CPR Asset Management**, 10 place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon 75015 PARIS.

Nous diffusons également de manière mensuelle sur notre site internet (<http://www.cpr-am.fr>) les reportings de nos fonds ouverts.

E. SPECIFIEZ LE CONTENU DES INFORMATIONS FOURNIES AUX INVESTISSEURS, AINSI QUE LEUR FREQUENCE ET LES MOYENS DE COMMUNICATION UTILISES.

CPR AM fournit aux investisseurs l'ensemble des informations relatives à la performance, la composition et l'évaluation ESG du portefeuille à travers les reportings mensuels.

2. Critères d'investissement ESG

A. COMMENT CPR REFLEX RESPONSABLE DEFINIT-IL L'ISR ?

CPR Reflex Responsable est un fonds de fonds diversifié international qui peut intervenir aussi bien sur les marchés actions, obligataires ou monétaires. **CPR Reflex Responsable est investi en fonds répondant eux-mêmes à une approche ISR** ou représentatifs d'une thématique d'investissement durable, dont la méthodologie est rigoureusement étudiée par le gérant avant toute sélection.

L'approche ISR de CPR Reflex Responsable repose ainsi sur :

- une sélection privilégiant les fonds suivant une approche ISR « Best in class », quelles que soient les classes d'actifs investies
- la combinaison d'approches ISR différentes en fonction des fonds sélectionnés pour une meilleure diversification

La gestion financière proprement dite de CPR Reflex Responsable repose sur les principes suivants :

- une allocation dynamique entre plusieurs poches d'investissement dont la proportion peut varier sensiblement (gestion flexible)
- les poches d'investissement sont de deux natures : une poche dite « Cœur » exclusivement investie en fonds d'obligations d'Etat ou monétaires dont l'objectif est d'apporter du rendement ; et une poche dite « Booster » composée de fonds Actions et dont l'objectif est d'apporter de la performance

L'allocation entre ces deux grandes poches pourra varier sensiblement (de 0% à 100%) en fonction de deux grands facteurs :

- La tendance de marché détectée (approche systématique grâce à des indicateurs de momentum) ; le portefeuille adoptera un profil d'autant plus défensif que nos indicateurs évalueront un potentiel de baisse important et inversement à la hausse.
- Des contraintes et indicateurs de risque (budget de risque global du portefeuille, perte maximale consentie...).
- Son objectif est d'obtenir la meilleure performance possible sur le long terme sous contrainte de volatilité, sans référence à un benchmark particulier.

Quelle que soit leur proportion dans l'actif du portefeuille, toutes les poches sont appelées à être investies en permanence en supports ISR. Leur composition sera la suivante :

■ POCHE « BOOSTER » : FONDS ACTIONS

Pour les investissements actions, CPR Reflex Responsable distingue 3 approches de l'investissement responsable / durable :

- Une approche « *Best in Class* » via une sélection de fonds actions ISR, choisis pour la qualité de leur processus de sélection de titres « Best in class » (cf. glossaire)
- Une approche « *Best Effort* », au travers du fonds CPR Progrès Durable Europe (cf. code de transparence de CPR Progrès Durable Europe disponible sur le site internet de CPR AM) qui associe une approche « Best in Class » à une approche « Best Effort » (cf. glossaire)

La politique d'investissement de CPR Progrès Durable Europe repose sur une première analyse « Best in Class » comparant entre elles les valeurs d'un même secteur afin d'en sélectionner les mieux notées. A cette analyse s'ajoute une dimension « Best Effort » qui vise à concentrer la sélection de valeurs en fonction de la progression de leur comportement E.S.G. Le gérant ne

pourra sélectionner que les titres qui auront réalisé le « meilleur effort » par rapport à la période d'observation précédente. Cette sélection est conduite dans un univers européen.

- Une approche « *thématique durable* » par la sélection de supports obéissant à une démarche ISR au sein des secteurs liés au développement durable (par exemple « gestion des ressources en eau », « gestion des forêts »...)

■ **POCHE « CŒUR »: FONDS OBLIGATAIRES ETAT ZONE EURO**

Composée exclusivement de fonds d'obligations d'Etats de la zone Euro respectant une approche ISR, cette poche du « Coeur » privilégie les fonds CPR 1-3 Euro SR, CPR 3-5 Euro SR et CPR 7-10 Euro SR (cf. codes de transparence sur le site internet de CPR AM). Les investissements effectués par ces fonds sont le fruit d'une analyse ISR reposant sur la méthodologie CARE développée en interne par les analystes extra financiers d'IDEAM. Spécifique aux Etats, cette méthodologie mesure et compare les niveaux d'intégration des enjeux du développement durable dans les systèmes institutionnels et les politiques publiques des États.

■ **POCHE « CŒUR »: FONDS MONETAIRES**

Seuls les fonds « Best in class » de cette classe d'actifs, et en particulier CPR Monétaire SR (cf. code de transparence sur le site internet de CPR AM), composent cette poche. Là aussi la sélection des émetteurs privés et publics est effectuée au travers d'une méthodologie développée par IDEAM : les valeurs d'un même secteur sont comparées sur un ensemble de critères regroupés par catégories (environnemental, social et gouvernance). Pour les émetteurs publics, c'est la méthode CARE développée par IDEAM qui est mise en œuvre.

B. QUELS SONT LES CRITERES D'INVESTISSEMENT ESG DE CPR REFLEX RESPONSABLE ?

CPR Reflex Responsable sélectionne exclusivement des fonds et n'intervient pas sur des titres en direct. Deux cas de figure sont possibles : l'investissement dans des fonds CPR AM ou Amundi Group et l'investissement dans des fonds externes au groupe Amundi.

1 – FONDS GERES CPR AM ET LES ENTITES D'AMUNDI GROUP

Dans ce cas, les fonds appliquent la méthode développée par IDEAM pour les fonds du Groupe Amundi. Elle est la suivante :

■ **ACTIONS**

Chaque entreprise est analysée sur un ensemble de critères prenant en compte les dimensions Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG).

Les critères se répartissent en deux familles :

- 20 critères génériques qui s'appliquent à tous les émetteurs quelque soit leur secteur d'activité ;
- 22 critères spécifiques, propres aux enjeux des différents secteurs.

■ **OBLIGATIONS ETATS**

Chaque Etat est analysé sur un ensemble de critères propres à chaque enjeu, eux-mêmes classés en fonction de 3 dimensions : Environnementale, Sociale et de Gouvernance. Dans le cadre de la méthodologie CARE, les critères sont divisés selon leur nature en 3 classes d'indicateurs :

- **Indicateurs Compliance / engagement** : signatures et ratifications de chartes, traités, conventions et directives
- **Indicateurs Actions** : mesures concrètes prises par l'Etat
- **Indicateurs Résultats** : mesures sur lesquelles l'Etat n'intervient pas de manière directe mais qui permettent d'évaluer la performance de celui-ci

■ PLACEMENTS MONETAIRES

■ Dettes privées : Entreprises

Chaque entreprise est analysée sur un ensemble de critères, regroupés par catégories Environnemental, Social et de Gouvernance (E.S.G.), adaptés à chaque secteur. Les critères ESG sont les mêmes que ceux décrit plus haut pour les actions.

■ Dettes publiques : États

Le processus appliqué est identique à celui de la poche obligataire (cf. supra).

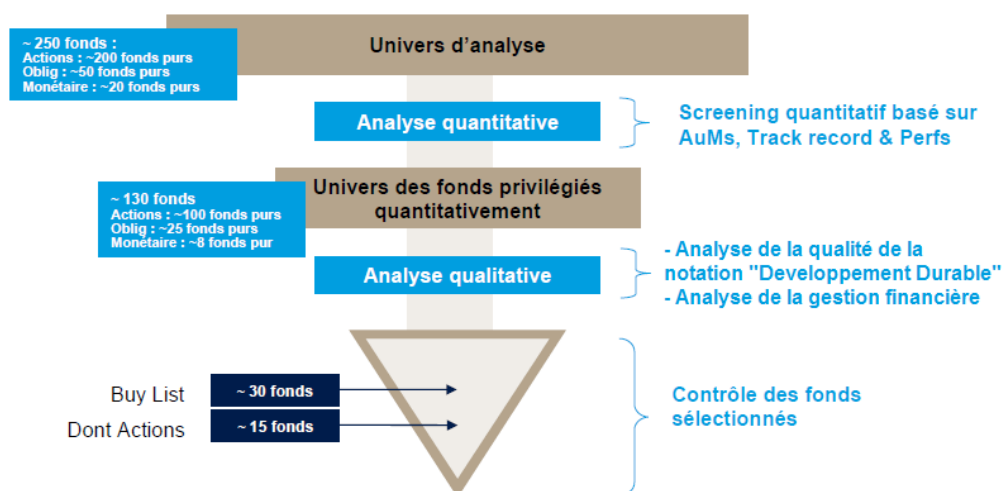
2 – FONDS HORS PERIMETRE AMUNDI GROUP

Pour les fonds hors du périmètre Amundi Group, nos équipes veillent à ce que les fonds sélectionnés respectent une approche ESG rigoureuse, respectueuse de l'ensemble des critères. L'équipe de Multigestion d'Amundi est en charge de la sélection des fonds hors groupe. Cette sélection est conduite au sein d'un univers restreint dit « Core ESG » regroupant les fonds dont la politique d'investissement repose sur la sélection des meilleures entreprises de leur secteur selon des critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance, après avoir mené une étude approfondie sur ces trois dimensions.

En outre, le filtre résultant d'une critériologie ESG stricte que nous appliquons systématiquement aux fonds « investissables » détectés par nos analystes nous autorise à élargir nos investissements à d'autres approches :

- approche thématique à travers des fonds investis en valeurs dont l'activité contribue au développement durable (cf. 2-A poche « Booster »)
- approche solidaire à travers des **fonds solidaires** dont une partie de l'actif (5 à 10%) est destinée à financer des projets d'économie solidaire (ex : microcrédit, insertion emploi de personnes en difficulté, habitat social etc...) ou des **fonds de partage** rétrocédant une part des bénéfices générés à des associations caritatives ou des ONG

Synthèse du processus de sélection :



C. COMMENT LES CRITERES D'INVESTISSEMENT ESG SONT-ILS DETERMINES ?

1 – FONDS GERES CPR AM ET LES ENTITES D'AMUNDI GROUP

Pour les fonds CPR AM ou Amundi, les critères d'investissement ESG, pilotés par l'équipe d'analystes extra financiers d'IDEAM, sont déterminés de la manière suivante :

■ ENTREPRISES

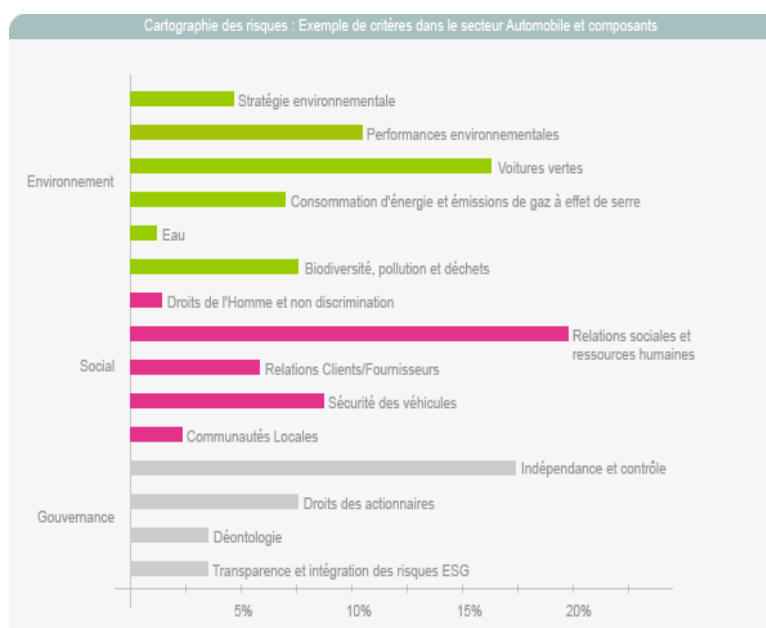
IDEAM, le centre d'expertises ISR du Groupe Amundi, a défini son référentiel s'appuyant sur des textes à portée universelle comme :

- Le *Pacte Mondial* des Nations-Unies en faveur d'entreprises responsables (lancé en 2000)
- Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (adopté en 2000)
- La Déclaration de Rio (1992) sur l'environnement
- Le Protocole de Kyoto (1997) visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- L'Organisation Internationale de Normalisation : normes ISO (14001, etc.)
- Les principes directeurs de l'OCDE sur la gouvernance d'entreprise
- Les Principes Equateur qui posent les bases pour un financement responsable (créés en 2003)

Ces textes permettent l'identification de plusieurs centaines d'indicateurs qui sont classés et regroupés pour donner naissance au référentiel des critères de l'analyse extra-financière d'IDEAM.

Les critères sont ensuite pondérés en fonction des risques inhérents au secteur d'activité concerné. Autrement dit, plus les facteurs de risques et d'opportunités associés à un critère sont importants, plus ce critère est pondéré fortement. A titre d'exemple, dans le secteur de l'automobile, la politique liée au développement de « voitures vertes » compte pour 15 % de la note ESG de l'entreprise.

Illustration avec le référentiel du secteur « Automobile et composants » et l'enjeu environnemental spécifique : « Voiture verte ».



Afin de définir et pondérer les enjeux pertinents des secteurs, l'analyste extra-financier s'appuie sur diverses sources : les études sectorielles des fournisseurs de données extra-financières, les ONG, les rapports scientifiques, des textes réglementaires, etc. L'expertise de chaque analyste permet d'identifier les critères les plus pertinents et de sélectionner les sources d'information les mieux adaptées à chaque secteur.

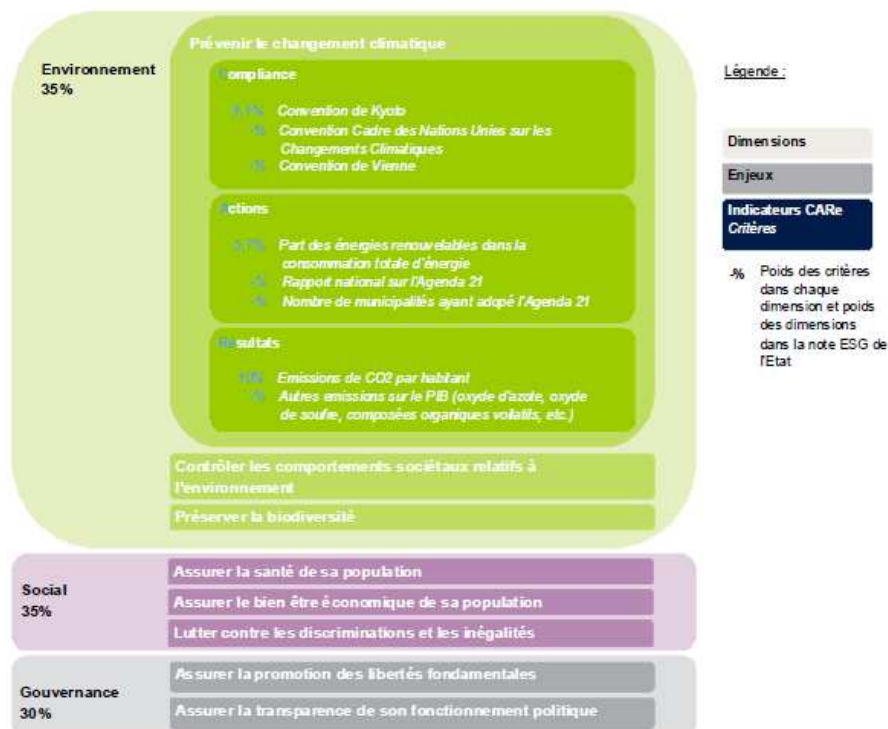
■ ETATS

L'ensemble des critères s'appuie sur les données d'organismes internationaux :

- Le Haut-commissariat aux droits de l'Homme (OHCHR)
- L'OCDE
- Le Bureau International du Travail (BIT)
- Les Objectifs du Millénaire pour le Développement
- La Banque Mondiale
- Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
- L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
- Le World Resources Institute (WRI) spécialisé dans les questions environnementales
- Transparency International
- Reporters Sans Frontières

Ces textes permettent l'identification de plusieurs centaines d'indicateurs qui sont classés et regroupés pour donner naissance à un référentiel comportant 96 critères d'analyse extra-financière des Etats définie par IDEAM.

A titre d'illustration, l'enjeu « Prévenir le changement climatique » est détaillé ci-dessous.



2 – FONDS HORS PERIMETRE AMUNDI GROUP

Dans le cas des fonds externes, si une méthodologie différente peut être appliquée, nos équipes vérifient que l'ensemble des critères ESG sont pris en compte et que le processus de sélection des critères est solide. Nos équipes sont notamment attentives :

- Aux moyens consacrés à l'analyse extra-financières internes et /ou externes (taille et expérience des équipes internes, recours aux agences de notation).
- A l'expérience acquise par les gestionnaires dans le domaine de l'ISR et à la philosophie qui sous-tend le processus mis en place
- A la robustesse du processus et de la critériologie associée
- A la signature des codes de transparence AFG
- A l'obtention du label Novethic
- A la qualité de la politique d'engagement et de vote de la société en charge du fonds.

Cet examen est complété par l'appréciation de la qualité des performances financières de chaque fonds.

D. COMMENT LES CHANGEMENTS DE CRITERES SONT-ILS COMMUNIQUEES AUX INVESTISSEURS ?

Une présentation de l'ensemble des critères est disponible sur le site internet d'IDEAM (http://www.ideam.fr/home_expe_extra.php).

3. Processus d'analyse ESG

A. DECRIVEZ VOTRE METHODOLOGIE ET VOTRE PROCESSUS D'ANALYSE ESG.

Les fonds externes investis dans la poche Actions (« Booster ») font l'objet d'une étude en profondeur par le gérant de CPR Reflex Responsable qui s'appuie sur l'expertise des équipes de Multigestion d'Amundi. La méthodologie appliquée à la sélection des titres selon les critères ESG au sein des chaque fonds « investissable » est au cœur de l'analyse effectuée par le gérant qui ne retiendra que les fonds ayant adopté les processus les plus complets et les plus rigoureux (cf. supra).

Pour ce qui concerne les fonds CPR et Amundi (principalement CPR Progrès Durable Europe, CPR Monétaire SR, CPR 1-3 Euro SR, CPR 3-5 Euro SR et CPR 7-10 Euro SR), la méthodologie et le processus d'analyse ESG dans la sélection des titres sont mis au point et effectués par une entité spécialisée, autonome et leader en France : IDEAM, filiale d'Amundi Group.

A titre d'illustration, nous détaillons ci-dessous le processus d'analyse ESG de CPR Progrès Durable Europe, qui compose poche « Best effort » du « Booster », et de CPR 3-5 Euro SR, investi dans la poche « Cœur » de CPR Reflex responsable :

■ CPR PROGRES DURABLE EUROPE

Le processus d'analyse extra-financier est divisé en 3 phases. Il prend appui sur l'équipe d'analystes extra-financiers d'IDEAM, partenaire de CPR AM, qui suit près de 2600 valeurs dans le monde.

PRE-ANALYSE

Au cours de cette phase, l'analyste extra-financier identifie puis pondère les critères en fonction de leur importance sectorielle. Les pondérations des dimensions E, S et G qui en découlent tiennent ainsi compte des risques spécifiques à chaque secteur.

Pour noter les valeurs, l'analyste extra-financier s'appuie sur l'expertise de 5 agences de notation extra-financière. Ces dernières ont été sélectionnées pour leur complémentarité et leur capacité à fournir des informations de qualité sur les critères définis.

ANALYSE

L'analyse extra-financière des valeurs comporte deux étapes :

■ L'ANALYSE MENEÉ PAR IDEAM:

8 analystes extra-financiers, 5 agences spécialisées, un outil expert.

Pour réaliser la notation de quelques 2600 émetteurs ainsi que les analyses des secteurs, les analystes extra-financiers s'appuient sur les données fournies par les *agences de notations*, les travaux des *sociétés de courtage*, des ONG, les rapports de développement durable publiés par les entreprises, les études scientifiques.

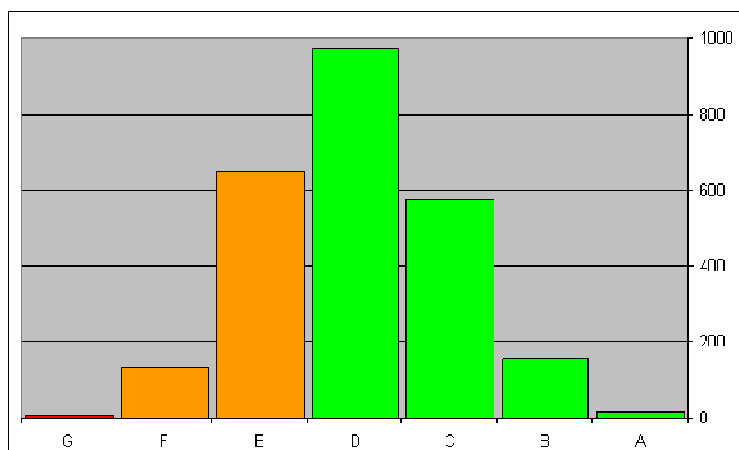
Un outil développé en interne « SRI », pour Sustainable Rating Integrator, permet l'élaboration des notes d'un large univers d'entreprises et d'Etats (près de 2600). L'outil est alimenté par les informations fournies par les agences de notation et leur applique les pondérations précédemment définies. Un système d'alertes permet d'identifier les écarts d'appréciation des différentes agences sur une même entreprise.

En cas de divergences, et pour se forger leur propre opinion, les analystes extra-financiers creusent plus avant en utilisant toutes les sources d'information à leur disposition. Ils rencontrent également les entreprises afin d'obtenir des précisions complémentaires à leurs publications standards et éclaircir les éventuelles controverses détectées. Cette démarche est essentielle car elle vise à accroître la sensibilité des dirigeants aux enjeux ESG.

Au final, les analystes sont responsables des notes attribuées aux entreprises et aux Etats. Ces notes s'échelonnent sur une graduation allant de A à G, A pour la meilleure, G pour la moins bonne. Toutes les interventions humaines dans l'outil sont enregistrées, justifiées et traçables.

En outre, SRI est intégré dans la plateforme de gestion accessible à l'ensemble des gérants. SRI favorise ainsi l'intégration et la diffusion des notes ESG à l'ensemble des gestions du groupe. Ces notes sont réactualisées tous les mois.

Le schéma ci-dessous montre la répartition des 2600 émetteurs en fonction de la notation ESG interne d'IDEAM.



- A : l'entreprise met en oeuvre les meilleures pratiques ESG de son secteur.
- C : l'entreprise est en ligne avec les standards ESG des autres entreprises du secteur.
- D : l'entreprise répond partiellement aux exigences ESG du secteur.
- G : l'entreprise fait face à des controverses graves et répétées et ne met pas en place une politique corrective adéquate.

Dans le cadre de sa gouvernance ISR, Amundi Group s'est doté d'un comité de notation ISR qui se réunit chaque mois pour examiner le cas des entreprises devenant inéligibles.

■ L'ANALYSE MENEÉ PAR CPR AM:

Les notations « statiques » fournies par IDEAM nous ont permis dans un premier temps de sélectionner les titres offrant un comportement E.S.G « Best in Class ». L'analyse suivante, basée sur les notations « dynamiques » des valeurs est menée par les équipes de CPR AM.

L'objectif de cette étape est d'identifier le « Progrès Durable », ou dynamique ISR Positive, des entreprises, pour déterminer leur éligibilité au terme de la sélection « Best Effort ». Ainsi, nous focalisons nos choix sur les entreprises qui, par leur dynamique, sont susceptibles de devenir les leaders de demain sur le développement durable.

La notion de progrès durable correspond à une dynamique positive et soutenue de la note ESG. Nous considérons trois critères exclusifs :

- Le progrès doit être durable : appréciation à moyen terme – 12 à 18 mois ;
- Les « premiers pas » des moins-disants doivent être évités: toute entreprise en portefeuille doit avoir une note ESG positive ou neutre ;
- Le Recours au « Principe de précaution » : une dégradation significative entraîne l'inéligibilité du titre. Lorsque le titre fait partie des « mieux-disants », il est placé sous surveillance.

POST ANALYSE

L'équipe de recherche quantitative ISR mesure a posteriori la prise en compte par les marchés financiers des notations ESG. Ces travaux peuvent permettre d'affiner les pondérations définies dans la pré-analyse.

■ **CPR 3-5 EURO SR**

CPR Reflex Responsable dispose d'une poche « Cœur » constituée d'obligations d'Etat Euro ISR via les fonds CPR 3-5 Euro SR, CPR 1-3 Euro SR et CPR 7-10 Euro SR qui partagent le même processus d'analyse ESG.

L'analyste extra-financier identifie puis pondère les critères en fonction notamment de l'importance qu'il accorde aux différents indicateurs CARE. Les pondérations des dimensions E, S et G qui en découlent reflètent la politique des pays sur les grands enjeux du *développement durable*.

Les pays sont classés selon les différents indicateurs publiés par les organismes internationaux précédemment cités. Les classements sont ensuite traduits en scores puis combinés pour donner une note ESG traduite sur une échelle de 5 niveaux allant de A à G (méthode similaire à celle de CPR Progrès Durable Europe expliquée plus haut).

Les notes sont ensuite remontées et stockées dans l'outil propriétaire SRI, lui-même intégré dans la plateforme de gestion accessible à l'ensemble des gérants d'Amundi. Il favorise ainsi l'intégration et la diffusion des notes ESG à l'ensemble des gestions du groupe.

■ **CPR MONETAIRE SR**

Pour la sélection des émetteurs privés, le processus d'analyse ESG est le même que celui de CPR Progrès Durable Europe ; de même que pour les émetteurs publics, le processus est le même que celui de CPR 3-5 Euro SR.

B. LE GESTIONNAIRE DE CPR REFLEX RESPONSABLE EMPLOIE-T-IL UNE EQUIPE D'ANALYSTES INTERNES ESG ET/OU RECOURT-IL A UN OU PLUSIEURS PRESTATAIRES SPECIALISES DANS CE DOMAINE ?

Dans le cas des fonds externes sélectionnés, le gérant attache une importance majeure à la méthodologie ISR employée dans la sélection des titres et donc à l'analyse extra financière sous-jacente et les moyens qui y sont affectés (équipe interne, prestataires externes). La qualité des approches ISR intégrées au portefeuille au travers de fonds externes est de plus confortée par la sélection privilégiant des fonds pratiquant une approche « Best in class » et labellisés Novethic.

Concernant les fonds CPR AM et Amundi, la notation extra-financière des titres est effectuée par IDEAM, bureau d'analyse extra-financière d'Amundi Group, qui s'appuie sur 5 *agences de notations extra-financière*, sélectionnées pour leur complémentarité et leur capacité à fournir des informations de qualité sur les critères définis.

C. EXISTE-T-IL UNE PROCEDURE DE CONTROLE OU DE VERIFICATION EXTERNE DE LA METHODOLOGIE D'ANALYSE ESG ?

CPR AM étudie actuellement les conditions d'un contrôle externe futur (choix de l'organisme et cahier des charges).

D. LE PROCESSUS D'ANALYSE ESG INCLUT-IL UN DIALOGUE AVEC DES PARTIES PRENANTES ?

Conformément à l'importance accordée à l'analyse ESG effectuée au sein des fonds sélectionnés, le gérant veille à choisir des fonds dont les gérants pratiquent un dialogue avec les parties prenantes.

Concernant les fonds CPR AM et Amundi, l'équipe d'analyse extra-financière rencontre tout au long de l'année les parties prenantes des entreprises dans le cadre de son dialogue actionnarial (qui sera détaillé dans la rubrique 5) afin de détecter les tendances et éventuelles controverses ESG. Leurs interlocuteurs sont principalement les ONG (publications d'études, controverses), les organisations syndicales et le législateur dans le cadre de nouveaux projets de loi.

E. LES ENTREPRISES/EMETTEURS ONT-ELLES ACCES A LEUR PROFIL OU ANALYSE ?

Les profils ne font l'objet d'aucune publication externe mais à l'occasion des contacts pris avec les entreprises évaluées, les analystes d'IDEAM abordent notamment les points faibles de leurs politiques de développement durable.

F. A QUELLE FREQUENCE LE PROCESSUS D'ANALYSE ESG EST-IL REVISE ?

Concernant les fonds CPR et Amundi, les rencontres avec les entreprises et les parties prenantes, les réflexions méthodologiques menées par les analystes ainsi que le suivi permanent des évolutions réglementaires ou de place sont l'occasion pour les analystes extra financiers d'affiner leur processus d'analyse (critères, pondérations...).

G. QUELLES INFORMATIONS ISSUES DE CE PROCESSUS SONT DIVULGUEES AUX INVESTISSEURS ?

Une présentation complète du processus d'analyse est disponible sur le site internet d'IDEAM (http://www.ideam.fr/home_expe_extra). Les résultantes de ce processus (poids, notes...) ne sont pas divulguées.

4. Évaluation, sélection et politique d'investissement

A. COMMENT LES RESULTATS DE L'ANALYSE ESG SONT-ILS INTEGRES DANS LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT, NOTAMMENT POUR LA SELECTION ET L'APPROBATION DES ENTREPRISES/EMETTEURS DANS LESQUELS CPR REFLEX RESPONSABLE INVESTIT?

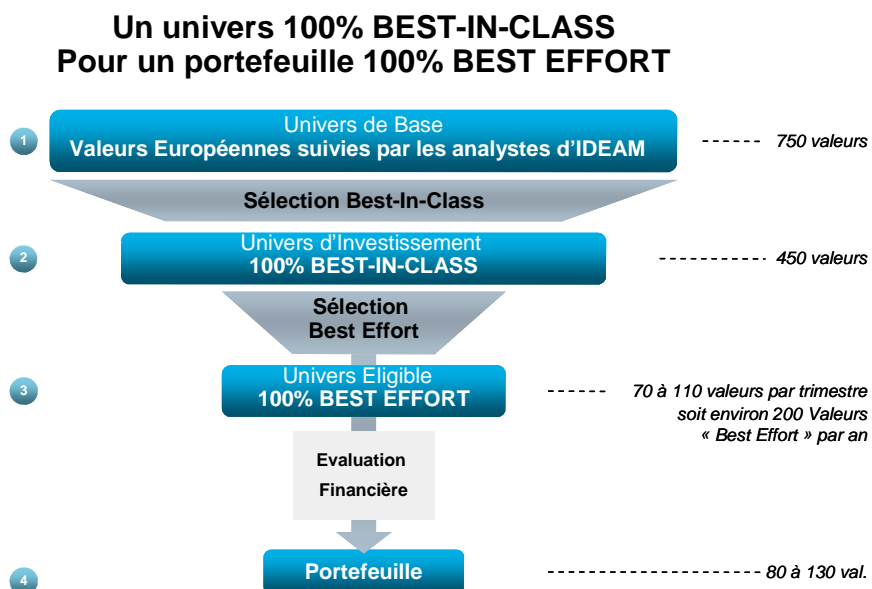
La qualité et la mise en œuvre de notre sélection ESG dépend de 2 facteurs :

- la rigueur de notre processus de sélection de fonds qui sont les supports d'investissement de CPR Reflex Responsable. Nos équipes prennent appui sur l'expertise d'Amundi Multigestion. CPR AM ne retient que les fonds pratiquant, après étude approfondie, l'analyse ESG la plus robuste et bénéficiant du label Novethic (cf supra p15).
- Le processus de sélection extra-financière mené au sein même des fonds constituant le portefeuille de CPR Reflex Responsable. A titre d'illustration, les processus des fonds CPR Progrès Durable Europe (pour la partie investie en actions) et CPR 3/5 Euro SR (pour la partie investie en obligations) sont décrits ci-après.

CPR Reflex Responsable a vocation à être exclusivement investi en fonds. Il n'utilise les instruments dérivés qu'en cas exceptionnel et de façon limitée pour initier la couverture d'un actif ou compléter une exposition.

■ FONDS ACTIONS CPR AM

A titre d'exemple, l'intégration de l'analyse ESG dans le processus d'investissement de CPR Progrès Durable Europe se déroule de la manière suivante :



Notre processus ISR repose sur une approche systématique présente à chaque étape. Cette approche nous permet de construire un portefeuille 100% Best-Effort, au sein d'un univers 100% Best in Class.

1. NOTATION EXTRA-FINANCIERE DES TITRES DE L'UNIVERS EUROPEEN

Objectif : Offrir un large périmètre d'investissement excédant celui de l'indice

Méthode : La notation extra-financière est conduite par IDEAM sur la base de critères ESG. Elle couvre plus de 700 valeurs, incluant la quasi-totalité des titres du MSCI Europe. Les notes, relatives au sein de chaque secteur (34 secteurs du niveau 2 selon la norme GICS¹) sont réparties sur une échelle de niveaux.

L'exclusion des activités controversées prévaut sur tout acte de gestion. La liste des valeurs à exclure est fournie au gérant. A ce jour, aucune valeur européenne n'est concernée par des activités liées aux bombes à sous munitions (BASM) ou mines anti-personnelles (MAP).

→ 100% des valeurs suivies sont éligibles

2. DELIMITATION D'UN UNIVERS « BEST IN CLASS » UN PROCESSUS D'OPTIMISATION DE PORTEFEUILLE INTERVIENT DANS L'ALLOCATION FINALE

Objectif : Se focaliser sur les valeurs les plus engagées dans une démarche de développement durable.

Méthode : Les valeurs notés E, F et G par IDEAM, à la date de construction du portefeuille, sont exclues. Seuls subsistent les titres assortis d'une notation comprise entre A et D.

→ Entre 400 et 450 valeurs « Best-In-Class »

3. IDENTIFICATION DES VALEURS « BEST EFFORT »

Objectif : se focaliser sur les valeurs en progrès durable en identifiant les sociétés qui, par leurs actions, sont dans une démarche d'amélioration significative en termes de respect du développement durable.

Méthode : A partir des notes extra financières collectées tous les mois, nous procédons à l'évaluation systématique des variations des notes ESG de chaque valeur de l'univers d'investissement pour définir un **gisement des titres** qui, à l'intérieur de chaque secteur, retient les valeurs en accélération positive.

Pour s'assurer de la qualité de l'accélération détectée, nous procédons à deux séries de validation. D'une part, nous vérifions que l'accélération est réelle dans la durée. Alors que la période de référence est l'année pour détecter une accélération, nous procédons à des validations d'étape tous les 6 mois qui permettent de vérifier que les progrès constatés sont durables.

Enfin, en complément des filtrages quantitatifs, nous pouvons solliciter les analystes d'IDEAM pour qu'ils vérifient sur le plan qualitatif la consistance d'accélération détectées sur certains titres.

→ Environ 200 valeurs « Best-In-Class » et « Best-Effort ».

4. NOTATION FINANCIERE

Objectif : Construire le portefeuille final

Méthode : L'ensemble des titres du « gisement » (titres dont les émetteurs bénéficient après nos analyses de notes positives ou neutres) est soumis à un screening quantitatif permettant de les évaluer selon 3 familles de critères financiers : rentabilité, croissance, décote. Une note financière est calculée pour chaque titre.

¹ Global Industry Classification Standard

A l'intérieur d'un même secteur, les titres bénéficiant de la meilleure notation financière, alors que leur évaluation extra-financière est équivalente, sont choisis pour intégrer le portefeuille.

Les pondérations des titres en portefeuille sont calculées de façon à respecter des règles strictes de déviation maximale par rapport à l'indice en termes de pays, secteurs et capitalisation. Au total, le portefeuille final est composé de 80 à 130 valeurs.

En synthèse, CPR Progrès durable est un portefeuille :

- **100% Best-In-Class** : la note ESG « statique » permet de déterminer notre univers de base
- **100% Best-Effort** : La note ESG « dynamique », permet de définir notre univers d'investissement
- **Maîtrisant le Risque** : La notation financière permet de construire le portefeuille en prenant en compte l'ensemble des contraintes de risques.

■ FONDS OBLIGATIONS ETAT CPR

Après avoir sélectionné sur la base de critères financiers les Etats de la zone euro dont les émissions sont susceptibles de rentrer dans le portefeuille, le gestionnaire procède à une seconde sélection sur la base de critères extra-financiers en examinant la notation comprise entre A et G qui a été affectée à chaque Etat par IDEAM.

Etant donné l'univers d'investissement, notre approche ESG est focalisée sur une optimisation des portefeuilles selon une sélection Best In Class. Il s'agit d'une mise en avant des émetteurs bénéficiant des meilleures notes ESG (sur-pondération), et à l'inverse dans la sous-pondération (voire l'exclusion) des émetteurs qui connaissent les notes les plus faibles.

3 contraintes sont appliquées à l'actif du portefeuille :

- Comporter un minimum de 75% de titres bénéficiant de notations comprises entre A et D
- Comprendre moins de 10% de titres dont la note de l'émetteur est inférieure ou égale à E
- Exclure de la sélection tout titre dont l'émetteur est noté G

Ces contraintes sont intégrées au sein du modèle d'optimisation de portefeuille qui nous permet de construire le portefeuille, et qui détermine l'allocation optimale de celui-ci Etat par Etat. Les Etats présents en portefeuille ont tous été analysés en fonction des critères extra-financiers décrits au chapitre 3. Le portefeuille ne comprend pas de titres de la dette privée, il est exclusivement constitué de titres de la dette publique et assimilés. Il ne comprend pas non plus de titres émis en dehors de la zone euro.

■ FONDS MONETAIRES CPR

Pour la sélection des émetteurs privés, le processus de sélection ESG est le même que celui de CPR Progrès Durable Europe ; de même que pour les émetteurs publics, le processus est le même que celui de CPR 3-5 Euro SR.

B. QUELLES MESURES, INTERNES ET/OU EXTERNES, SONT MISES EN ŒUVRE POUR S'ASSURER QUE LES TITRES DU PORTEFEUILLE SONT (OU NE SONT PAS) EN LIGNE AVEC LES CRITERES D'INVESTISSEMENT ESG ?

Les mesures mises en œuvre pour s'assurer du respect des critères ESG sont effectuées par les gestionnaires des fonds sous-jacents. L'équipe de gestion de CPR AM, en s'appuyant sur le processus de suivi conduit par Amundi Multigestion, s'assure que les fonds composant le portefeuille appliquent bien un processus rigoureux de contrôle de leur propre portefeuille.

Concernant les fonds CPR AM, la société a mis en place un système de contrôle strict et rigoureux de deux niveaux :

- Un outil de contrôle permet au gérant de suivre la composition finale du portefeuille en fonction de l'évaluation ESG de chaque titre.
- Le département de contrôle des risques suit également le portefeuille et s'assure qu'il est conforme aux règles précisées dans le présent document et que les contraintes réglementaires sont bien respectées.

Produits dérivés

Des instruments dérivés peuvent être mobilisés, essentiellement pour des opérations de couverture ou pour des expositions réduites) à titre ponctuel.

C. QUEL EST LE PROCESSUS DE DESINVESTISSEMENT EN LIEN AVEC DES CRITERES ESG ?

Les fonds du portefeuille font l'objet d'un suivi régulier et le processus de désinvestissement peut être envisagé si l'approche ISR des fonds sélectionnés est insuffisante.

D. DES DESINVESTISSEMENTS DECOULANT DES CRITERES ESG DE CPR REFLEX RESPONSABLE ONT-ILS EU LIEU DANS L'ANNEE ECOULEE ?

Au cours de la vie de notre fonds, ce cas ne s'est jamais présenté.

E. LES INVESTISSEURS SONT-ILS INFORMES DES DESINVESTISSEMENTS LIES AUX CRITERES ESG ?

Dans le cadre du fonds CPR Reflex Responsable, nous avons mis en place un reporting mensuel spécifique qui peut inclure ce type d'information dans la partie dédiée aux commentaires.

F. LE GESTIONNAIRE DE CPR REFLEX RESPONSABLE INFORME-T-IL LES ENTREPRISES/EMETTEURS DES MOUVEMENTS ET/OU DES CHANGEMENTS DE PONDERATION DANS LE PORTEFEUILLE LIES AU NON-RESPECT DES PRINCIPES ESG DU FONDS ?

Pour les fonds externes, il revient aux gérants des fonds sélectionnés d'informer les entreprises/émetteurs des changements de pondération ou des mouvements de portefeuille.

Concernant les fonds CPR et Amundi, c'est à l'occasion de leurs rencontres avec les entreprises que les analystes extra-financiers informent celles-ci des forces et faiblesses de leur politique de *développement durable*.

G. DANS QUELLE MESURE LES RESULTATS DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT SONT-ILS INTEGRES DANS LA SELECTION DES ENTREPRISES/EMETTEURS ?

Cf. réponse précédente.

5. Politique d'engagement de CPR AM

A. QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ?

L'objectif de la politique d'engagement de CPR AM est de sensibiliser les entreprises aux enjeux du développement durable afin qu'elles développent une stratégie en cohérence avec ces enjeux et des actions qui prennent en compte les intérêts de l'ensemble de leurs parties prenantes (salariés, clients, fournisseurs, actionnaires, et société civile).

B. COMMENT LE FONDS CPR REFLEX RESPONSABLE ETABLIT-IL LA LISTE DES ENTREPRISES/EMETTEURS AVEC LESQUELLES IL VA, EN PRIORITE, PRATIQUER L'ENGAGEMENT ?

Sur le principe, l'ensemble des entreprises en portefeuille sont potentiellement concernées par notre politique d'engagement des fonds sous-jacents.

C. QUI PRATIQUE L'ENGAGEMENT AU NOM DE CPR REFLEX RESPONSABLE ?

En tant que fonds de fonds, CPR Reflex Responsable tient compte de la politique d'engagement.

D. QUELLES SONT LES METHODES D'ENGAGEMENT EMPLOYEES ?

CPR AM initie aujourd'hui ses actions en termes d'engagement à travers plusieurs vecteurs :

- Dans le cadre des votes aux assemblées et le cas particulier des votes négatifs à certaines résolutions, CPR AM transmet aux entreprises des informations expliquant les raisons de ce vote négatif et les conditions qui auraient permis un vote positif, au travers d'ISS, son partenaire.
- De manière plus globale, ISS, poursuit des échanges réguliers avec les entreprises afin d'obtenir une meilleure information sur les projets proposés en assemblée, des engagements supplémentaires de la part des sociétés, des modifications des pratiques au cours des assemblées, voire l'abandon de certains types de résolutions. CPR AM reçoit un reporting régulier sur ces démarches auxquelles elle s'associe et donne à ISS des avis sur ces différentes questions afin qu'il les transmette dans le cadre de ces rencontres régulières.
- De la même façon les analystes d'IDEAM dialoguent régulièrement avec les entreprises suivies et transmettent ainsi un certain nombre de remarques ou questions. Leurs analyses et recommandations sont suivies avec attention par les gérants de CPR AM.
- CPR AM est attentive à l'ensemble des recommandations émises par l'AFG en matière d'engagement à l'occasion de chaque vote.
- Enfin, CPR AM, directement ou à travers le Groupe AMUNDI, soutient également des initiatives collectives d'actionnaires afin de faire progresser les entreprises dans des domaines tels que le changement climatique, la déforestation, l'accès aux médicaments, etc CPR AM s'est notamment directement impliquée dans la promotion de la Semaine du Développement Durable en 2010.

Plus spécifiquement pour CPR Progrès Durable Europe, afin de partager les actions d'engagement avec les porteurs du fonds, CPR AM met à leur disposition deux parts éthiques qui permettent d'accompagner un organisme associatif dans ses projets de développement durable. Cet engagement est conclu au travers de la souscription des parts IE et PE (« E » pour « Engagement »). A la souscription de ces parts, CPR AM et le porteur s'engagent à reverser une partie des frais de gestion au profit du financement d'un tel projet. Vous trouverez plus de détails sur ce point dans le prospectus du fonds.

Au travers d'AMUNDI Group, dont elle est filiale à 100%, CPR AM est engagée auprès de plusieurs initiatives visant à promouvoir les bonnes pratiques E.S.G. au sein des entreprises :

- Participation active aux commissions Investissement Socialement Responsable de l'AFG ;
- Adhésion aux principes pour l'investissement responsable de l'ONU (PRI) ;
- Soutien de la recherche académique par la participation au financement de la chaire universitaire « Finance Durable et Investissement Responsable » de l'université de Toulouse ;
- Soutien au Comité de pilotage du Prix « FIR » (Finance et Développement Durable) qui récompense depuis cinq ans les meilleurs travaux académiques européens sur ces sujets.

E. COMMENT L'EFFICACITE DE L'ACTIVITE D'ENGAGEMENT EST-ELLE CONTROLEE OU ABORDEE ?

Cette forme de dialogue ne fait pas l'objet de statistiques. En revanche, au fil du temps, les analystes constatent une meilleure compréhension et une meilleure prise en compte des enjeux du *développement durable* par les entreprises.

F. SI ELLES EXISTENT, QUELLES SONT LES MESURES PRISES SI L'ENGAGEMENT S'AVERE INFRUCTUEUX ?

A titre d'illustration, pour les fonds gérés dans le périmètre Amundi Group, dans le cas où l'engagement se révèle infructueux (réponse non satisfaisante, ou réticence marquée à répondre) l'analyste extra-financier en charge du secteur peut réviser la note de l'entreprise, ce qui peut la rendre inéligible au portefeuille et donc conduire à un désinvestissement tandis que le gérant peut décider de diminuer voire de suspendre ses investissements dans les titres de cette société.

G. COMMENT, ET A QUELLE FREQUENCE, LES ACTIVITES D'ENGAGEMENT SONT-ELLES COMMUNIQUEES AUX INVESTISSEURS ET AUTRES PARTIES PRENANTES ?

Non applicable.

H. DES ACTIVITES D'ENGAGEMENT ONT-ELLES EU LIEU AU NOM DES FONDS ACTIONS ISR DE CPR AM PENDANT L'ANNEE ECOULEE ?

En tant qu'entité du groupe AMUNDI et pour les fonds CPR investis, la gestion reçoit systématiquement les alertes envoyées par le pôle « Politique de Vote » tandis qu'ISS intervient directement au sein des assemblées pour appuyer les propositions de CPR AM.

Par ailleurs, en 2010, les analystes extra-financiers ont rencontré 120 entreprises pour l'ensemble des fonds ISR du Groupe Amundi.

6. Politique de vote de CPR AM

A. LES FONDS ACTIONS ISR DE CPR AM DISPOSENT-T-ILS D'UNE POLITIQUE DE VOTE ?

CPR Asset Management dispose d'une politique de vote qui s'applique à l'ensemble des fonds actions. Elle a été mise en place dès 2002, diffusée publiquement depuis 2006, régulièrement actualisée, faisant l'objet d'un rapport annuel disponible sur son site internet www.cpr-am.fr.

La politique de vote de CPR AM se réfère avant tout aux principes de transparence des informations de la société, de cohérence avec les standards professionnels, et d'impact potentiel sur l'évolution de la société et de son activité.

L'application de cette politique de vote est encadrée par une procédure spécifique permettant l'exercice systématique des votes pour les actions des sociétés françaises cotées à Euronext Paris et détenues dans les OPCVM et mandats gérés par CPR AM. CPR AM travaille à l'extension progressive de ce périmètre. Il incorporera ainsi en 2011 des positions significatives présentes en portefeuille pour certains pays étrangers.

Le gérant est responsable des votes appliqués lors des AG de chacune des sociétés dans lesquelles l'OPCVM est investi. Afin de l'aider dans l'exercice de ces droits de vote, CPR AM a conclu un contrat avec un prestataire externe, ISS/RiskMetrics (Groupe MSCI). Ce dernier avise CPR AM de la tenue d'une Assemblée Générale, fournit l'agenda, les bulletins de vote informatisés et émet une recommandation sur la base des critères définis par CPR AM dans sa politique de vote. CPR AM suit également les recommandations de l'AFG en matière de vote (alertes) et participe à ses instances traitant des questions de gouvernance.

B. LES FONDS ACTIONS ISR DE CPR AM RENDENT-ILS PUBLIC SES VOTES ET LES RAISONS QUI ONT CONDUIT A SES CHOIX ?

La politique de vote est disponible sur notre site internet dans la rubrique « Conformité / Déontologie et transparence »

<http://www.cpr-am.fr/UserFiles/File/Politique%20de%20Vote%202010.pdf>

Une description globale de notre campagne de vote et des thématiques d'opposition est réalisée annuellement dans le rapport d'exercice des droits de vote disponible sur le site internet.

Nous tenons à disposition de tout porteur de parts des fonds qui en fait la demande, l'information relative à l'exercice des droits de vote sur les résolutions présentées aux AG qui ont été votées en fonction du périmètre de notre politique de vote.

C. LE FOND OU LES FONDS SOUTIENNENT-ILS DES RESOLUTIONS D'ACTIONNAIRES ?

Les fonds Actions ISR de CPR AM sont susceptibles de soutenir des résolutions d'actionnaires si celles-ci sont présentées avant l'assemblée. CPR AM pourra soutenir des initiatives d'investisseurs institutionnels, notamment en collaboration avec Amundi Group.

D. DES VOTES ONT-ILS EU LIEU L'ANNEE ECOULEE EN LIEN AVEC LES CRITERES ESG DES FONDS ACTIONS ISR DE CPR ?

En 2010, CPR AM a voté dans le cadre de 189 assemblées générales en France, soit 3235 résolutions. CPR AM a voté négativement dans 27% des cas, les principaux motifs étant liés au caractère dilutif des opérations en capital proposées, à la nomination des membres de conseil de surveillance ou d'administration (non-libres d'intérêts), à la rémunération des mandataires sociaux (insuffisance des critères de performance ou absence d'un comité de rémunération).



Glossaire

■ AFG

Agence Française de la Gestion financière. L'AFG est l'organisation professionnelle de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion, qu'elle soit collective ou individualisée sous mandat. <http://www.afg.asso.fr/>

■ AGENCE DE NOTATION

Les agences de notation sociale et environnementale, également appelées agences de notation extra-financière, analysent les entreprises, les Etats ou les organisations supranationales du point de vue de leur comportement vis à vis du développement durable, c'est-à-dire selon le prisme de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ces analyses aboutissent à une notation, et un classement des institutions. Ces notations sont transmises aux gérant de fonds ISR qui les utilisent telles quelles ou qui les retraitent pour les mettre en œuvre dans la gestion des portefeuilles.

■ BEST EFFORT

L'approche Best Effort vise à concentrer la sélection des titres sur les valeurs dont le comportement E.S.G. est en amélioration.

Chaque valeur est notée sur un critère E.S.G. en particulier (critère E.S.G. prédominant), qui lui permettra d'être comparée aux autres éléments de son secteur.

Le gérant ne pourra sélectionner que les titres qui auront réalisé le « meilleur effort » par rapport à la période d'observation précédente. C'est-à-dire, ceux qui ont sensiblement amélioré leur comportement responsable, ou Dynamique E.S.G.

■ BROKER (OU ANALYSTE BUY SIDE)

Courtier en français. Les analystes buy-side travaillent pour le compte des investisseurs institutionnels (société de gestion, compagnie d'assurance, caisse de retraites, etc.), et réalisent des analyses et des études à destination des gérants et des équipes internes. Les analystes buy-side réalisent un travail d'interprétation et d'analyse complémentaire et participent à la recommandation d'achat ou de vente du titre qu'ils adressent aux gérants de fonds. *Source : Novéthic*

■ CARBON DISCLOSURE PROJECT (CDP)

Le CDP fournit un secrétariat de coordination aux investisseurs institutionnels collaborant et réunissant les informations pertinentes auprès d'entreprises concernant leurs émissions des six principaux gaz à effet de serre (GES). Il les interroge au moyen de questionnaires sur leur consommation d'énergie, le volume de leurs émissions de CO₂, les innovations qu'elles comptent mettre en œuvre pour limiter leurs impacts climatiques. Le CDP va lancer sa 5^{ème} édition. www.cdproject.net

■ CRITERES EXTRA-FINANCIERS (ESG)

Dimension Environnementale : désigne l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur l'environnement.

Dimension Sociale/Sociétale : relative à l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur les parties prenantes, par référence à des valeurs universelles (droits humains, normes internationales du travail, lutte contre la corruption...).

Dimension de gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée. Il inclut aussi les relations entre les nombreuses parties prenantes et les objectifs qui gouvernent l'entreprise. Parmi ces acteurs principaux, on retrouve notamment, les actionnaires, la

direction et le conseil d'administration de l'entreprise. *Source : Code de transparence AFG-FIREEUROSIF*

■ CROISSANCE

Indicateur mesurant pour une valeur, le potentiel de croissance de ses indicateurs financiers tels que ses bénéfices ou son chiffre d'affaires.

■ DEVELOPPEMENT DURABLE

Le concept de développement durable a été formalisé en 1987 à l'occasion des travaux de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement. Il se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » Appliqué à l'économie, le développement durable intègre trois dimensions : la dimension économique (efficacité, rentabilité), la dimension sociale (responsabilité sociale) et la dimension environnementale (responsabilité environnementale). *Source : Novéthic*

■ DYNAMIQUE E.S.G.

Elle caractérise l'évolution du comportement responsable de l'entreprise. Elle se détermine par la variation de sa note E.S.G., calculée sur 12 mois, tous les trimestres.

La dynamique peut donc être positive ou négative et confère à un titre, son statut au Best-Effort: éligible ou non. L'échelle de Dynamique E.S.G. comporte 5 degrés :

++ et + : En cas de variation positive, on étendra l'observation aux 18 derniers mois, pour être sûr que l'accélération s'inscrive dans une tendance de fonds. En cas de dynamique E.S.G. durablement positive, la valeur deviendra éligible.

= (Nulle) : Si la dynamique E.S.G. est nulle. Le statut est inchangé par rapport à la dernière observation. Néanmoins, la valeur devra être à terme en dynamique positive pour rester éligible.

-- et - : Dès que la tendance négative est observée, la valeur devient immédiatement inéligible, voire immédiatement exclue si elle se trouvait en portefeuille.

■ ENDETTEMENT

Indicateur mesurant l'ampleur de l'endettement actuel et prévisionnel de l'entreprise.

■ ENGAGEMENT

Activité des investisseurs (fonds de pension, sociétés d'assurance, sociétés de gestion...) visant à influencer le comportement d'une entreprise, à moyen long terme, en faisant valoir l'importance d'une meilleure prise en compte des facteurs environnementaux, sociétaux et de gouvernance. Cette action recouvre aussi bien le dialogue avec les entreprises (individuellement ou collectivement), que les pratiques de vote des gérants, dont le dépôt de résolutions proposées en assemblée générale d'actionnaires. *Source : Code de transparence AFG-FIREEUROSIF*

■ EUROSIF

Forum Européen de Promotion et d'Information sur l'Investissement Socialement Responsable L'EUROSIF a été créée en 2001. Il est l'organe central des FIR européens. Les principaux services offerts à ses membres sont le lobbying des institutions européennes, une information sur l'ISR et des initiatives européennes sur l'ISR et la gouvernance d'entreprise. <http://www.eurosif.org>

■ EXCLUSION NORMATIVE

Consiste à retirer du portefeuille toute entreprise ne respectant pas des standards comme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), le Global Compact des Nations Unies, les

conventions fondamentales du travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), les conventions internationales anti-corruption.

■ **EXCLUSION SECTORIELLE**

Consiste retirer du portefeuille des activités telles que la production de tabac, d'alcool, d'armement, les activités nucléaires, le génie génétique ou les tests sur les animaux, etc. *Source : Novéthic*

■ **EXTRACTIVE INDUSTRIES' TRANSPARENCY INITIATIVE (EITI)**

L'EITI est une initiative lancée par Tony Blair à l'occasion du Sommet mondial sur le développement durable qui s'est déroulé à Johannesburg, en septembre 2002.

Elle réunit gouvernements, entreprises, investisseurs institutionnels et ONG dans le but d'accroître la transparence dans les paiements entre les sociétés des secteurs "extractifs" (pétrole, gaz et mines) et les pays dans lesquels elles opèrent. A ce jour, les gouvernements des pays « hôtes » exigent que les entreprises gardent secrets leurs règlements en matière de taxes, royalties et primes à la signature. Cette situation engendre corruption, détournement des fonds des Trésors publics et instabilité politique, qui sont un environnement peu propice au développement et à l'investissement privé. Amundi Group soutient cette initiative. <http://www.eitransparency.org>

■ **FCP**

Fonds Commun de Placement.

■ **FINANSOL**

Finansol est une association loi 1901, créée en 1995, pour faire la promotion des circuits et des acteurs de la finance solidaire. Elle attribue le label Finansol à des outils de financement solidaire, qui existent depuis au moins six mois et qui respectent un total de cinq critères. *Source : Novéthic* www.finansol.org

■ **FIR**

Forum pour l'investissement Responsable. Le FIR est une association multipartite fondée en 2001 qui a pour vocation de promouvoir l'ISR, l'Investissement Socialement Responsable. Le FIR regroupe l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur de l'ISR : investisseurs, sociétés de gestion, courtiers, agences de notations extra-financières, conseils investisseurs, organisations de place, mais aussi universitaires, représentants des syndicats et professionnels engagés. <http://www.frenchsif.org/>

■ **ISR**

Application des principes du développement durable à l'investissement. Approche consistant à prendre systématiquement en compte les trois dimensions que sont l'environnement, le social/sociétal et la gouvernance (ESG) en sus des critères financiers usuels. Les modalités de mise en œuvre peuvent revêtir des formes multiples fondées sur la sélection positive, l'exclusion où les deux à la fois, le tout intégrant, le cas échéant, le dialogue avec les émetteurs. *Source : Code de transparence AFG-FIR/EUROSIF*

■ **MOMENTUM**

Indicateur mesurant la tendance haussière passée du cours boursier d'un titre par rapport à ses pairs.

■ **ONG**

Organisation Non Gouvernementale. Le vocable d'ONG regroupe toute organisation d'intérêt public qui ne relève ni de l'État ni d'une institution internationale.

■ **OPCVM**

Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières

■ **ORSE**

L'Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises est une association loi 1901, créée en juin 2000, qui rassemble des grandes entreprises, des sociétés de gestion, des organisations syndicales et des institutions de

prévoyance et mutuelles. L'ORSE a pour objet de collecter, analyser et diffuser des informations sur la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et sur l'Investissement Socialement Responsable (ISR), en France et à l'étranger. *Source : Novéthic* www.orse.org

■ **PACTE MONDIALE (GLOBAL COMPACT)**

Appelé, en français, Pacte Mondial, le Global Compact a été lancé, en janvier 2000, lors du Forum Economique Mondial de Davos par Kofi Annan, le secrétaire général des Nations Unies. Le Global Compact a pour ambition d' "unir la force des marchés à l'autorité des idéaux individuels " afin de responsabiliser les entreprises. Il vise à faire respecter au monde des affaires 10 principes fondamentaux. *Source : Novéthic*

■ **PARTIE PRENANTES**

Tout groupe ou tout individu pouvant affecter ou être affecté par la réalisation des objectifs d'une organisation. Dans le cas d'une entreprise, ce terme désigne l'ensemble des personnes physiques ou morales (salariés, actionnaires, clients, fournisseurs, collectivité locales, ONG, syndicats, société civiles...) qui ont des liens directs ou indirects avec celle-là. *Source : Code de transparence AFG-FIR/EUROSIF*

■ **PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE (PRI)**

Les PRI sont une initiative du Secrétaire Général des nations Unies de 2005. Ils portent d'abord sur l'intégration des critères ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement ainsi que dans les politiques et les pratiques d'actionnaires. Ils conduisent ensuite les signataires à rechercher la transparence sur les aspects Environnementaux Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans leurs investissements.

■ **PRODUCTIVITE**

Indicateur mesurant l'efficacité de l'utilisation des actifs de l'entreprise.

■ **PROFITABILITE**

Indicateur mesurant l'amplitude et la qualité des profits réalisés et futurs d'une entreprise (notamment mesurés par les marges).

■ **REVISIONS**

Indicateur mesurant la progression financière de l'entreprise vue par les analystes.

■ **RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES (RSE)**

Application des principes du développement durable à l'entreprise. Intégration volontaire par les entreprises, en sus de critères économiques usuels, de préoccupations environnementales, sociales/sociétales et de gouvernance (ESG) à leurs activités et à leurs relations avec les parties prenantes. *Source : Code de transparence AFG-FIR/EUROSIF*

■ **RISQUE**

Indicateur reflétant le risque boursier de l'entreprise, mesuré notamment par la volatilité.

■ **SICAV**

Sociétés d'Investissement à Capital Variable.

■ **VALORISATION**

Indicateur mesurant l'attractivité d'une valeur en comparant son cours boursier avec les indicateurs financiers de l'entreprise (bénéfices, chiffre d'affaire, etc.).

MENTIONS LEGALES :

CPR ASSET MANAGEMENT

10, place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon, 75015 PARIS

Société anonyme au capital social de 46 155 465 euros
RCS Paris - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF
(Autorité des Marchés Financiers) n°GP 01-056.

Inventaire de portefeuille – 27 février 2012

Type	Code et libelle Valeur	poids
OPCVM	PICTET WATER	6,56%
OPCVM	HSBC ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE	1,66%
OPCVM	AMUNDI ACTIONS USA ISR	11,26%
OPCVM	PETERCAM EQUITIES EUROPE SUSTAINABLE	5,03%
OPCVM	AXA WF FRAMLIN HUMAN CAPITAL	5,09%
OPCVM	AXA EURO VALEURS RES	1,65%
OPCVM	PARVEST ENVIRONMENTAL OPPORTUNITIES	9,20%
OPCVM	CPR PROGRES DURABLE	26,67%
OPCVM	CPR 1-3 EURO SR	32,88%

Les instruments pour lesquels une notation ESG est retenue sont les actions, obligations, et titres de créances du marché monétaire, qu'ils soient émis par un organisme public ou privé.

Les positions sur SWAP, Futures, Options et OPCVM ne font pas l'objet d'une analyse extra-financière. Les OPCVM peuvent néanmoins, pour certains d'entre eux, être gérés selon une approche ISR.

La somme des OPCVM non labellisés Novethic 2011 représente 6.56% de l'actif net investi au 27/02/2012. Il n'y a pas d'exposition aux produits dérivés.